



Oedicnème criard



Pourquoi un site Natura 2000 en Beauce ?

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Depuis 1979, l'Europe a défini la création d'un réseau de sites écologiques, le réseau Natura 2000, avec pour objectifs de conserver la diversité biologique et de valoriser les territoires. En France, le réseau est doté de 1 700 sites, couvrant 12 % du territoire métropolitain. **En Loir-et-Cher, 40 % du territoire sont concernés.** La désignation des sites s'appuie sur des inventaires scientifiques, décrivant des habitats naturels d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèces animales ou végétales participant à la richesse biologique du continent européen. Ces sites sont sélectionnés pour l'originalité et la richesse de leur patrimoine naturel au niveau européen, tout en tenant compte des activités humaines présentes ; les milieux naturels en place étant souvent modelés par des activités humaines qu'il faut maintenir.

Toutes les actions de conservation, de gestion et d'animation du site Natura 2000 à mettre en place, sont définies dans le **DOCOB** (document d'objectifs). Sa mise en œuvre est assurée par un **Comité de pilotage**. Ce dernier est composé de tous les acteurs agissant sur le site : communes, associations naturalistes, agriculteurs, élus, services de l'Etat...

En 2006, un site Natura 2000 est désigné : la Zone de Protection Spéciale (ZPS) Petite Beauce.

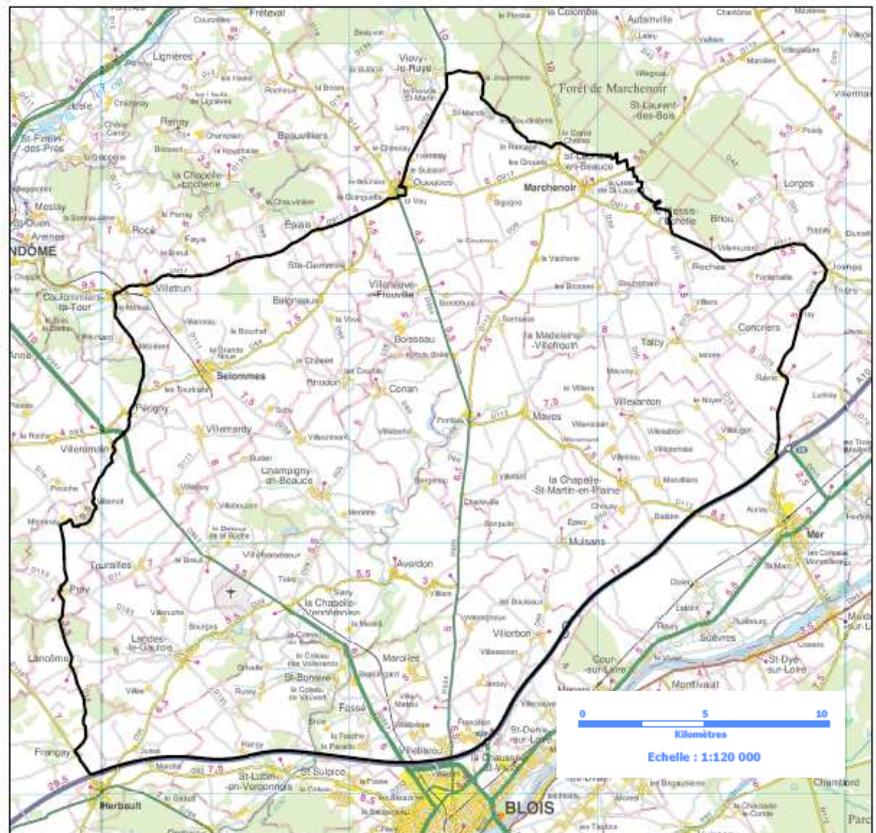
Ce site a été choisi au regard de la richesse et de la diversité d'espèces d'oiseaux : 20 espèces d'oiseaux ont été retenues.

14 espèces sont inscrites sur des listes de protection européenne (directive « Oiseaux »), dont les 3 es-

pèces de busards, l'oedicnème...

4 sont des espèces d'oiseaux mi-grateurs réguliers présents sur le site, comme la caille des blés ou le vanneau huppé. 2 autres espèces importantes ont été retenues comme la perdrix grise.

Ces dernières ont trouvé en Petite Beauce des milieux favorables pour faire leur nid.



Comment ?

La Communauté de Communes Beauce et Forêt s'est portée volontaire en tant que maître d'ouvrage pour la mise en œuvre opérationnelle du DOCOB.

La Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher est l'**animateur local** du site, chargée de l'animation générale de la ZPS. Elle travaille en partenariat avec le CDPNE et Loir-et-Cher Nature.

Un comité de pilotage (copil) se réunit une fois par an. Le copil est l'instance de **concertation** et de **dialogue** privilégiée entre tous les acteurs du territoire de la ZPS Petite Beauce. En effet, c'est l'occasion de dresser le bilan de l'année d'animation écoulée, de proposer et de valider des actions spécifiques à mettre en place ou des demandes de modification du DOCOB.

Que s'y passe-t-il ?

3 outils propres aux sites Natura 2000

MAET

Exploitants agricoles

Les mesures agroenvironnementales territorialisées permettent aux agriculteurs d'adapter leurs pratiques agricoles à des enjeux environnementaux identifiés sur leur exploitation. En contrepartie de leur engagement pour 5 ans, ils reçoivent une rémunération par an et par hectare engagé.

Contrat NiNi

Propriétaires (exploitants et non exploitants), associations, collectivités

Les contrats de gestion sont réservés aux espaces ni agricoles ni forestiers. Le signataire peut bénéficier d'aides financières pour la réalisation d'actions de gestion d'habitats naturels.

Charte N2000

Propriétaires (exploitants et non exploitants), associations, collectivités

La charte est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces définis dans le DOCOB. La souscription ouvre droit à des avantages fiscaux tels que l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

Zoom sur le Comice agricole de Mer

Le Comice agricole se déroule cette année à Mer les 2 et 3 juin 2012.

La commune de Mer étant située en limite de la ZPS Petite Beauce, cette grande fête du monde rural sera l'occasion de vous faire découvrir le stand Natura 2000 Petite Beauce.

Vous y retrouverez les différentes espèces d'oiseaux et leurs habitats, des informations sur le réseau Natura 2000, des animations pédagogiques...

Les partenaires du site ZPS Petite Beauce seront présents les 2 jours pour vous accueillir et répondre à vos questions.



Action spécifique : le suivi des busards

Loir-et-Cher Nature s'occupe du suivi et de la protection des busards, et plus particulièrement du busard cendré.

Ses principales missions, dans le cadre de la ZPS, consistent à repérer les nids et à les protéger durant la période des travaux agricoles tels que les moissons. Les agriculteurs et les propriétaires volontaires participent à cette protection en disposant des cages autour des nids. En 2011, **65 nids ont été trouvés**, ce qui a permis l'envol de **34 jeunes busards** avec intervention.

Les agriculteurs acteurs en contractualisant des MAET

Les agriculteurs du territoire participent également au maintien de la biodiversité en Petite Beauce. Pour ce faire, ils s'engagent dans des MAET en créant des couverts favorables à la petite faune (mélanges de plantes, entretien après la période de nidification, limitation des traitements...) Depuis 2011, **43 agriculteurs sont impliqués**, ce qui correspond à **≅ 400 ha de couverts** d'intérêt floristique et faunistique.



Contacts et partenaires

Communauté de Communes Beauce et Forêt

Aurélié Buffault
5 rue de la Salle
41290 OUCQUES
Tél. 02.54.23.24.24
Mail : contact@beauceetforet.fr



Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher

Amandine Plaire
Tél. 02 54 55 20 16
Mail : amandine.plaire@loir-et-cher.chambagri.fr
www.loir-et-cher.chambagri.fr



Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement

Philippe Maubert
Tél. 02 54 51 56 70
www.cdpne.org



Loir-et-Cher Nature
jean.pinsach@club-internet.fr



Crédit photos : Loir-et-Cher Nature

Carte du site : atelier cartographique de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher